



(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 41165 B1** (51) Cl. internationale : **A47B 3/08**
(43) Date de publication : **30.11.2018**

(21) N° Dépôt :
41165

(22) Date de Dépôt :
12.10.2015

(30) Données de Priorité :
14.10.2014 IT VI20140269

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:
PCT/IB2015/057789 12.10.2015

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation:EP15801235.1

(71) Demandeur(s) :
Nardi S.p.A., Via delle Stangà 14 36072 Chiampo (VI) (IT)

(72) Inventeur(s) :
GALIOTTO, Raffaello ; NARDI, Giampietro

(74) Mandataire :
ABU-GHAZALEH INTELLECTUAL PROPERTY (TMP AGENTS)

(54) Titre : **TABLE PLIABLE COMPORTANT DES MOYENS POUR EMPÊCHER UN BASCULEMENT INVOLONTAIRE DU PLATEAU DE LA TABLE**

(57) Abrégé : Table (1; 100) comprenant: un plateau de table (2; 102) associé à un cadre profilé (3; 30), ce dernier étant relié à une structure de support (4; 40) par des moyens de pivotement (5) définissant un axe de rotation (X) du plateau de table (2; 102) d'une position de travail horizontale (A) à une position de repos verticale (B), et inversement. Une dent d'accrochage (7; 70) appartenant à la structure de support (4; 40) coopère avec une surface d'accrochage (8; 80) appartenant au cadre profilé (3; 30) afin de fixer le plateau de la table (2; 102) dans sa position horizontale de travail (A). Une dent de sécurité (11; 110) appartenant à la structure de support (4; 40) coopère avec une surface de sécurité (12; 120) appartenant au cadre profilé (3; 30) lorsqu'une rotation naissante du dessus de la table (2; 102) autour du moyen de pivotement (5), à partir de la position de travail horizontale (A), sépare la dent d'accrochage (7; 70) de la surface d'accrochage (8; 80). La dent d'accrochage (7; 70) et la dent de sécurité (11; 110) appartiennent toutes deux à un seul corps d'accrochage (20; 200), qui est associé à la structure de support (4; 40) au moyen d'un pivot de rotation (21). 210). La dent d'accrochage (7; 70) est accrochée à la surface d'accrochage correspondante (8; 80) et la dent de sécurité (11; 110) est séparée

et retirée au-dessus de la surface de sécurité (12; 120) lorsque le dessus de la table (2; 102) est disposé dans sa position horizontale de travail (A).

Revendications

1. Table (1 ; 100) comprenant :

un plateau de table (2 ; 102) associé à un bâti formé (3 ; 30), ledit bâti formé étant raccordé à une structure de support (4 ; 40) par des moyens de pivotement (5) qui définissent un axe de rotation (X) configuré pour faire tourner ledit plateau de table (2 ; 102) d'une position opérationnelle horizontale (A) à une position de repos verticale (B) et vice versa ;

au moins une dent d'accrochage (7 ; 70) appartenant à ladite structure de support (4 ; 40) ou audit bâti formé (3 ; 30) et au moins une surface d'accrochage (8 ; 80) appartenant audit bâti formé (3 ; 30) ou à ladite structure de support (4 ; 40) et configurée pour coopérer avec ladite dent d'accrochage (7 ; 70) afin de fixer ledit plateau de table (2 ; 102) dans ladite position opérationnelle horizontale (A),

caractérisée en ce qu'elle comprend :

au moins une dent de sécurité (11 ; 110) appartenant à ladite structure de support (4 ; 40) ou audit bâti formé (3 ; 30) et au moins une surface de sécurité (12 ; 120) appartenant audit bâti formé (3 ; 30) ou à ladite structure de support (4 ; 40) et configurée pour coopérer avec ladite dent de sécurité (11 ; 110) lorsqu'une rotation naissante dudit plateau de table (2 ; 102) autour desdits moyens de pivotement (5), à partir de ladite position opérationnelle horizontale (A), sépare ladite dent d'accrochage (7 ; 70) de ladite surface d'accrochage (8 ; 80), ladite au moins une dent d'accrochage (7 ; 70) et ladite au moins une dent de sécurité (11 ; 110) appartenant toutes deux à un seul corps d'accrochage (20, 200) associé à ladite structure de support (4 ; 40) par le biais d'un pivot de rotation (21 ; 210), ladite au moins une dent d'accrochage (7 ; 70) étant accrochée sur sa surface d'accrochage (8 ; 80) correspondante et ladite au moins une dent de sécurité (11 ; 110) étant séparée et retirée de dessus, de ladite surface de sécurité (12 ; 120), lorsque ledit plateau de table (2 ; 102) est agencé dans ladite position opérationnelle horizontale (A).

2. Table (1 ; 100) selon la revendication 1, caractérisée en ce que ladite au moins une dent d'accrochage (7 ; 70) et ladite au moins une dent de sécurité (11 ; 110) appartiennent toutes deux à ladite structure de support (4 ; 40) et ladite surface d'accrochage (8 ; 80) et ladite surface de sécurité (12 ; 120) appartiennent toutes deux audit bâti formé (3 ; 30).

3. Table (1 ; 100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que ladite dent d'accrochage (7 ; 70) vient en prise avec ladite surface d'accrochage (8 ; 80) lorsque ladite dent de sécurité (11 ; 110) est séparée de ladite surface de sécurité (12 ; 120).

4. Table (1 ; 100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que dans ladite surface d'accrochage (8 ; 80), on définit une direction (9), qui est inclinée et incidente sur ledit plateau de table (2 ; 102) selon la direction (9a) vers le plan de référence (γ) orthogonal par rapport audit plateau de table (2 ; 102) et passant par ledit axe de rotation (X) et en ce que dans ladite surface de sécurité (12 ; 120), on définit une direction (13) qui est inclinée et incidente sur ledit plateau de table (2 ; 102) selon la direction (13a) à distance du plan de référence (γ) orthogonal par rapport audit plateau de table (2 ; 102) et passant par ledit axe de rotation (X).

5. Table (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle comprend deux dents d'accrochage (7) et deux dents de sécurité (11) appartenant à un seul corps d'accrochage (20) associé à ladite structure de support (4) par au moins un pivot de rotation (21), ledit corps d'accrochage (20) comprenant deux noyaux d'accrochage (22) séparés l'un de l'autre, l'une desdites dents d'accrochage (7) et l'une desdites dents de sécurité (11) étant présentes dans chacun desdits noyaux d'accrochage (22), lesdites dents (7, 11) étant agencées côte à côte.

5 6. Table (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle comprend deux surfaces d'accrochage (8) et deux surfaces de sécurité (12) appartenant audit bâti formé (3) et agencées dans deux zones formées (32) dudit bâti formé (3) séparées l'une de l'autre, dans chacune desdites zones formées (32), l'une desdites surfaces d'accrochage (8) et l'une desdites surfaces de sécurité (12) étant présentes, lesdites surfaces (8, 12) étant agencées côte à côte.

10 7. Table (100) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce qu'elle comprend une seule dent d'accrochage (70) et une seule dent de sécurité (110), les deux appartenant à un seul corps d'accrochage (200) associé à ladite structure de support (40) par au moins un pivot de rotation (210), ladite dent de sécurité (110) appartenant à ladite dent d'accrochage (70) et étant agencée en saillie au-dessus de ladite dent d'accrochage (70).

20 8. Table (100) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 et 7, caractérisée en ce qu'elle comprend une seule surface d'accrochage (80) et une seule surface de sécurité (120), les deux appartenant audit bâti formé (30), ladite surface de sécurité (120) étant placée à un niveau inférieur par rapport à la surface (80a) de ladite surface d'accrochage (80).

25 9. Table (1 ; 100) selon l'une quelconque des revendications 5 à 8, caractérisée en ce qu'elle comprend au moins un corps élastique (23) agencé entre ladite structure de support (4 ; 40) et ledit corps d'accrochage (20 ; 200).

30 10. Table (1 ; 100) selon l'une quelconque des revendications 5 à 9, caractérisée en ce qu'elle comprend au moins une poignée (33) appartenant audit bâti formé (3 ; 30).